

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF AU
PROJET DE FUSION DES SOCIETES AGIS VOYAGES ET RENDEZ-VOUS VOYAGES
(Article R.236-2 du Code de commerce)**

1. SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION

1) **La société absorbante : AGIS VOYAGES**, société à responsabilité limitée au capital de 650.731,66 €, dont le siège social est à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960) – 140, avenue Joseph Kessel, identifiée auprès du système SIRENE sous le numéro 438 891 756 RCS VERSAILLES (siret n°438.891.756.00050),

ET

2) **La société absorbée : RENDEZ-VOUS VOYAGES**, société par actions simplifiée au capital de 92.370 euros, dont le siège social est au BOURGET (93350) – 58, avenue de la Division Leclerc, identifiée auprès du système SIRENE sous le numéro 350 892 832 RCS BOBIGNY, (siret n°350.892.832.00022),

2. EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE RENDEZ-VOUS VOYAGES DONT LA TRANSMISSION A AGIS VOYAGES EST PREVUE

- Montant de l'actif : 656.792 euros
- Montant du passif : 284.986 euros

Le montant de l'apport net s'élève à **371.806 €**

3. AUGMENTATION DU CAPITAL DE AGIS VOYAGES, SOCIETE ABSORBANTE / RAPPORT D'ECHANGE

AGIS VOYAGES, société absorbante, détenant la totalité des titres de la société **RENDEZ-VOUS VOYAGES**, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital.

De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

4. MONTANT PREVU DE LA PRIME DE FUSION

- mali de fusion : (256.894) €

5. DEPOT DU PROJET DE FUSION

Le projet de fusion établi le 30 mars 2016 a été déposé (i) par AGIS VOYAGES au Greffe du Tribunal de Commerce de VERSAILLES le 14 avril 2016 et (ii) par RENDEZ-VOUS VOYAGES, au Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 14 avril 2016.